

MOTION Bernard Martin & consorts

L'Eau,

*un bien universel et une ressource vitale pour toute la population.
Vers un véritable partenariat agriculture-forêts-communes-canton
et la garantie que ce patrimoine essentiel reste en mains publiques.*

Entre le Jura et les Préalpes, de nombreuses sources d'eau potable doivent être déviées vers les eaux de surface (rivières, Lacs Léman, de Morat et de Neuchâtel), pour cause de pollutions. Malgré les apparences, l'approvisionnement en eau de notre canton devient vulnérable face à cette problématique. Précisément, les ressources vaudoises en eau dépendent principalement de ces « zones géographiques » : le Lac Léman, les sources en territoires agricoles et forestiers compris entre le Jura et les Préalpes, dont le Lac de Bret.

En cas de pénurie, ou s'il survenait un événement majeur (exemples : attentat, accident de convoi routier ou ferroviaire transportant des matières hautement toxiques sur les rives du Léman ou ailleurs, tremblement de terre, rupture énergétique, c'est-à-dire épuration et pompes stoppés), une grande partie de la population vaudoise serait privée d'eau potable.

La plus grande diversification des ressources en eau devrait donc être favorisée. A ce titre, les professionnels de la terre, les propriétaires forestiers, les communes et l'Etat constituent les « fournisseurs » les plus importants en eau puisque les terres (resp. couvert végétal, sol, sous-sol) qu'ils détiennent représentent les principaux bassins versants – véritables réservoirs – dont ils sont aussi responsables face à l'ensemble de la société. Que ce soit sous l'angle du « marché » ou d'une éthique humaniste, ils sont déjà, de fait, nos producteurs d'eau.

Encore faut-il leur donner les moyens de gérer, de valoriser ces précieux réceptacles et châteaux d'eau absolument nécessaires à l'ensemble des habitants.

Ils sont propriétaires d'un bien, d'un « produit » au sens commercial du terme puisque c'est à la mode (mondialisation et marchés obligent ?). L'eau, un produit pour lequel ils devraient être en mesure d'encaisser des rentrées financières substantielles leur permettant de préserver ce patrimoine du court au long terme grâce à différentes sciences et techniques respectueuses de l'environnement global : pédologie (science du sol), botanique, zoologie, microbiologie, hydrologie, climatologie et agronomie en détiennent les connaissances de base.

Il s'avère tout aussi vital de garantir que cette ressource primordiale reste sous l'autorité publique (exception faite des compagnies existantes : Henniez, Arkina, etc...).

En conséquence de ce qui précède et à l'occasion de L'ANNEE DE L'EAU (2003), le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures suivantes :

- 1. Rendre compte de l'état de la situation actuelle.**
- 2. Examiner et mettre en œuvre de nouveaux moyens d'action privilégiant notamment les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les communes en tant que protecteurs / fournisseurs d'eau.**
- 3. Garantir que les ressources en eau restent sous le contrôle démocratique des communes et du canton.**

Lausanne, le 6 mai 2003

Bernard Martin, député